Mon frère, ils ont tué mon frère, entendez-vous ?
Et c'est juste et c'est bien qu'on les fusille tous.
Ces feux de peloton pour moi sont un délice,
Une ivresse ! Et s'il faut, sur le lieu du supplice,
Quelqu'un pour exciter les soldats et charger
Les chassepots, eh bien ! qu'on vienne me chercher.

LE CURÉ

Une femme ! Parler ainsi !

Mlle ROSE

Tous ces infâmes !....
Mais ces gens du faubourg, oui, ces hommes, ces femmes
Ces enfants pour lesquels mon frère se privait,
Qui, malades, voulaient l'avoir à leur chevet
Et dont il a, cent fois, secouru l'infortune,
Ces gens-là justement étaient pour la Commune,
Prêts à tout massacrer, prêts à mettre le feu !
Et mon Jean les aimait, pauvre agneau du bon Dieu !
Il allait, tous les jours, visiter leurs mansardes,
Leur apportait du pain, de l'argent et des hardes,
Leur partageait le peu qu'il possédait de bien ;
Et ce sont eux qui l'ont fusillé comme un chien !
Oui, ce sont eux, vous dis-je, ou du moins leurs [semblables.
Ce que mon frère a fait pour tous ces misérables,
C'est inouï... Tenez... voyez.
(*Elle ouvre brusquement une armoire et y prend une soutane et un chapeau rond.*)
Je garde ici
Une soutane usée, un chapeau tout roussi.
J'avais dit à mon frère : « Allons, tu me fais honte.
» Tes habits sont trop vieux, il faut que je remonte
» Ta toilette. L'argent est là, dans mon tiroir. »
Mais il me répondit : « Rose, je viens de voir
» Nos voisins, les Duval. Tu sais, ils sont cinq bouches
» A nourrir...Pauvres gens!..Et la femme est en couches.
» Hier, pour les saisir les huissiers sont venus.
» Cela ne convient pas, quand les pauvres sont nus,
» Qu'en des vêtements neufs le prêtre se pavane.
» Reborde ce chapeau, recouds cette soutane.
» Mes vieux habits feront encore un saison...»
(*Elle jette le chapeau et la soutane sur une chaise.*)
Et, quatre jours après, il était en prison,
Pris comme otage, et nul n'a rien fait pour défendre
Ce bienfaiteur, pour tous si prodigue et si tendre.
Ses plus chers mendiants, ses pauvres préférés
Gagnaient leur trente sous parmi les fédérés ;
Et le jour du massacre, ils étaient la peut-être...
Ah ! vous osez blâmer ma fureur ?... Assez, prêtre !
De votre douce voix quand vous me promettiez
Que l'âme de mon frère était là, vous mentiez,
Vous berciez ma douleur avec cette musique.
Mais me voici rendue à mon instinct physique
Par les coups de fusil qu'on tire sur ces gueux.
Ils ont tué mon frère ! On me venge. Tant mieux !

LE CURÉ

Je devrais, par respect pour l'habit que je porte,
Franchir, et pour toujours, le seuil de cette porte,
Et ne me laisser pas davantage outrager.
Mais à celle qui parle ainsi de se venger,
Mon devoir est de dire un dernier mot sévère.
Le Dieu qui pour le monde est mort sur le Calvaire,
Le Dieu dont votre frère, humble devant l'autel,
Célébrait chaque jour l'*holocauste immortel*,
Et qu'insulte à présent votre lâche démence,
Est un Dieu de bonté, de pardon, de clémence.
Votre frère, au moment de mourir, — Je le crois,
J'en suis sûr, — ne pensait qu'à Jésus sur la croix.
Ce n'est pas près du port qu'un tel chrétien échoue,
Et, puisant dans sa foi, sous les fusils en joue,
La douceur des martyrs, la force des héros,
Il a levé la main pour bénir ses bourreaux.
Le cœur empoisonné d'une rancune amère,
Vous pouvez applaudir la justice sommaire.
Haïssez, vengez-vous! soit, mais sachez-le bien,
Si l'abbé Jean Morel, si ce parfait chrétien,
Si votre noble frère, ô malheureuse fille,
Était juge aujourd'hui de ces gens qu'on fusille,
Et si c'était de lui que dépendit l'arrêt,
Il aurait pitié d'eux et leur pardonnerait
Adieu!

Mlle ROSE

Quel trouble affreux vous jetez en mon âme !
Mon frère *était un saint, je ne suis qu'une femme.*
C'est vrai pourtant qu'il a béni ses meurtriers.
Hélas ! que devenir et que faire ?

LE CURÉ, *sur le seuil de la porte*

Priez !

(*Il sort.*)

(*A suivre*) **François COPPÉE.**

LA FÊTE ANNUELLE

de la Société des Agriculteurs du Nord

Dimanche a eu lieu, à Lille, la fête annuelle de la Société des Agriculteurs du Nord. Elle a été présidée cette année par M. Méline, député des Vosges, ancien président de la Chambre, président du groupe agricole de la Chambre actuelle.

M. *Méline était arrivé à Lille samedi soir* ; il est descendu chez M. Réné Tellier, président d'honneur de la société.

MM. Faye, ministre de l'agriculture et Tisserand, directeur de l'agriculture, devaient assister à la distribution des prix et au banquet.

Ni l'un ni l'autre n'ont pu venir, motif : tous les deux tiennent la chambre : toujours cette mau dite *influenza*.

La distribution des récompenses

La distribution des récompenses aux lauréats de la Société des Agriculteurs du Nord s'est effectuée, à 3 heures 1/2, dans la salle du Conservatoire, qui, naturellement, était comble. Dans l'assistance, on remarquait un grand nombre d'instituteurs venus de tous les points du département, la société ayant réservé une très large part des récompenses à l'enseignement agricole.

L'excellente musique des canonniers sédentaires prêtait son concours à la cérémonie, que présidait, comme nous l'avons dit plus haut, M. Méline.

Sur l'estrade avaient pris place : MM. Pichon, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. Saisset-Schneider ; M. Macarez, président actuel de la société ; Le Gavrian, Thellier de Poncheville, Dubois, Trannin, députés du Nord ; Georges Graux, député du Pas-de-Calais ; Clayes, sénateur ; Crespin-Delinselle, représentant la Société des agriculteurs de France ; Heuzey, représentant la Société d'encouragement à l'agriculture nationale ; Faucheur, représentant du comité linier ; Brunel, directeur de l'enseignement primaire ; Facon, vice-président du conseil de Préfecture ; Griolet, Réné Tellier, Gustave Dubar, Deleporte-Bayart, Jacqmart, secrétaire général de la société ; Royer, secrétaire archiviste ; Delesalle, secrétaire adjoint ; Boulangé, conseiller général du Nord ; Faucher, Basquin, adjoints au maire de Lille, etc.

M. Méline prend d'abord la parole en ces termes :

« Mesdames et Messieurs, les représentants de la Société des Agriculteurs m'ont prié de prendre la présidence de cette réunion en l'absence de M. le ministre de l'agriculture, retenu à Paris pour sa santé. J'ai accepté de grand cœur et je déclare la séance ouverte. »

Le président de la société, M. Macarez, lit ensuite le discours d'usage, dans lequel il esquisse l'œuvre de la Société des agriculteurs du Nord, dont il fait le panégyrique en disant qu'il est heureux de saisir cette occasion d'exprimer à M. Méline, « le défenseur de nos intérêts », la reconnaissance que lui ont vouée les membres de la Société.

M. Macarez parle de l'enseignement agricole et dit que cette année la Société des agriculteurs du Nord attribue aux maîtres et aux élèves la majeure partie des récompenses.

Il insiste sur le projet de création, à Douai, d'une grande école d'agriculture et termine en vantant la part prise par la Société à l'Exposition universelle et en faisant l'éloge de M. Méline qu'il appelle le défenseur le plus « attitré de notre agriculture nationale. »

M. Méline remercie d'abord la Société des agriculteurs du Nord d'avoir bien voulu l'honorer de la présidence de sa fête annuelle ; il remercie également M. Macarez des paroles de bienvenue qu'il lui a adressées.

Il se montre très-touché des paroles qu'il lui a dites, mais plus touché encore de l'ovation qui l'a accueilli à son entrée dans la salle.

Il y a longtemps, dit-il, que je m'étais trouvé à pareille fête.

Depuis longtemps, j'avais quitté le monde agricole pour la fournaise parlementaire.

Après le bruit du Parlement et les scènes de violences auxquelles on a assisté, on éprouve une vive satisfaction à se retrouver dans un milieu si *bienveillant, dans un milieu de paix et de travail.*

M. Méline rappelle qu'il y a six ans déjà, il reçut à Lille, en pareille circonstance, un accueil sympathique.

« Je me rappelle l'avidité avec laquelle vous buviez alors les quelques paroles d'espérance que je vous adressais.

» La crise agricole était à son début ; la situation de l'industrie sucrière était à son état aigu. »

L'orateur parle du rôle de cette industrie sucrière dans l'agriculture. Le département du Nord est le berceau de l'industrie de la betterave ; c'est à elle que nous devons d'être le premier département de France, pour la production du bétail à l'hectare.

Or, à cette époque, cette grande industrie semblait bien proche de sa ruine. Il aurait fallu, pour la relever, faire de la betterave riche, et personne ne croyait avoir intérêt à en faire.

La situation était insoluble; un malentendu existait entre les industriels et les agriculteurs.

Au lieu de l'union si nécessaire, régnait la guerre intestine, cause certaine de ruines. La loi de 1884 est alors intervenue.

M. *Méline dit que cette loi de 1884* a eu pour but de substituer à une fiscalité banale qui décourage le progrès, une fiscalité intelligente qui encourage tout le monde.

Il exalte les résultats obtenus « qui tiennent du miracle ». Mais ce miracle, c'est vous-mêmes qui l'avez opéré, grâce à votre initiative hardie, à votre savoir *proportionnel*, à l'application *de nouvelles* méthodes.

En quelques années, vous avez gagné tout le terrain que l'Allemagne avait mis trente ans à conquérir.

Ce n'est pas vous seulement qui avez été récompensé, c'est le pays tout entier, par le développement de la richesse générale.

M. Méline dit qu'il va user d'une comparaison mathématique, pour démontrer les avantages de la loi de 1884.

» Que serait-il advenu, si cette loi n'avait pas été faite ? Prenons la dernière récolte, l'une des plus belles que l'on ait vues ; avec six milliards de kil. de betteraves, nous n'aurions produit que 315 millions de kilog. de sucre.

» Or, notre consommation exige une production de 440 millions. Il eût donc manqué, pour nous suffire à nous même, 125 millions, qu'il aurait fallu acheter à l'étranger, et payer à beaux deniers comptants.

» Ces 125 millions, nous les avons produits, cette année ; notre production a même été beaucoup plus considérable, puisque nous avons exporté près de 200 millions de kilog. représentant une somme de plus de 90 millions.

« Tout le monde en bénéficiera, les industriels, les cultivateurs, les ouvriers, et le Trésor lui-même aura ses profits. »

M. Méline fait remarquer, à ce propos, que ce qui entretient la routine, ce n'est pas la protection qui engendre l'aisance, c'est la misère qui décourage toutes les bonnes volontés, qui paralyse les bras, qui tue l'essor moral, sans lequel on ne fait rien en ce monde.

L'orateur demande ensuite qu'on ne touche pas au côté essentiel de la loi, et montre la nécessité de l'enseignement agricole. M. Méline termine par ces mots :

» Je me félicite d'être venu assister à votre belle fête pour applaudir au triomphe des instituteurs, qui est le triomphe de l'intelligence humaine et de la *civilisation.* »

Les rapports

M. Jacqmart, secrétaire général, lit son rapport annuel et M. Roger, vétérinaire à Roubaix, secrétaire archiviste, donne un aperçu sommaire des travaux de la Société des agriculteurs du Nord pendant l'année 1889.

M. Faucheur, président du Comité linier de Lille, présente alors un excellent rapport sur le comité linier en 1889.

Celui-ci s'efforçant de faire progresser la culture du lin, a institué des concours dont M. Faucheur rappelle les conditions.

La lecture de ce rapport est très applaudie.

Les lauréats

M. Gustave Dubar donne lecture du palmarès.

Voici les noms des lauréats intéressant Roubaix-Tourcoing :

GRANDS PRIX D'HONNEUR. — Objet d'art décerné par la Société des Agriculteurs de France. — M. Victor Roger, *secrétaire-archiviste de la Société des* Agriculteurs du Nord, médecin-vétérinaire à Roubaix.

CHAMPS D'EXPÉRIENCES. — M. Mulié, à Neuville-en-Ferrain. — *Instituteurs.* — Lagache, à Marquette.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — Prix de 200 francs : M. Decaudin, à Wattrelos (La Bailleric).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX VIEUX SERVITEURS. — Médaille d'argent et 100 francs, Vasseur, à Templeuve ; Laurent, à Bersée.

COLLABORATEURS (3e catégorie). — Méd. d'or et 200 fr., MM. Devriès, à Bousbecques ; Méd. d'argent et 100 fr., *Lagache, à Marquette* ; Méd. de bronze et 50 fr., Catry, de Bousbecques.

LE BANQUET

Après la distribution des récompenses, un banquet a réuni, dans la grande salle du Maisniel, cent vingt convives, sous la présidence de M. Méline. La salle était *décorée de trophées de drapeaux*, de cartouches ; des bottes de lin étaient disposées dans l'embrasure des fenêtres, et, sur les glaces, des pancartes rappelaient les résultats annuels des principales branches de l'agriculture dans le département du Nord.

Devant la table d'honneur, sur un piédestal de velours, se dressait l'objet d'art, offert par la Société à M. Méline. C'est un plateau en bronze, avec sujet pastoral, porté sur trois pieds ornés de figures antiques.

L'inscription suivante est gravée sur le bord du plateau : *A Jules Méline, défenseur de l'agriculture, la Société des Agriculteurs du Nord, reconnaissante, 1889.*

Le banquet est fort bien servi ; commencé à six heures trois quarts, il s'est terminé à neuf heures et demie.

Nous remarquons à la table d'honneur : MM. Méline, président ; Le Gavrian, Georges Graux, Trannin et Déprez, députés ; Clayes, sénateur ; Pichon, secrétaire général de la Préfecture ; Fauchez, adjoint, représentant le maire de Lille ; Paul, président du Tribunal civil ; Macarez, Heuzem, Telliez, Chadorez, Wallaert, Pelletier, Dubois, Boulangé, Faucheur, Dervaux, P. Leblanc, Jacquemont, Cornut, Guiolet, Gruson, A. Cordonnier, M. Petit, Mention, Demarcq, Wannebroucq, Deplechin, Benot, Brunel, Crespin-Delinselles, Dureau, etc.

La série des toasts est ouverte par M. Macarez d'*Haulchin, qui parle d'abord* de la betterave, du droit sur le blé, et qui offre à M. Méline, le cadeau dont nous parlons plus haut.

Il boit à M. Méline, défenseur de l'agriculture.

L'ancien président de la Chambre se lève alors pour répondre. Il remercie d'abord la Société des témoignages répétés de sympathie, sous lesquels il est littérablement accablé.

« Vous avez voulu, messieurs, donner une forme durable à ces sentiments ; je conserverai précisement ce magnifique objet d'art comme un souvenir de famille ; ces trophées-là sont ceux qui honorent le plus un cultivateur. »

M. Méline rappelle qu'il a lutté à une époque, où il fallait une certaine énergie pour remonter le courant économique, hostile à la protection ; mais il a senti, derrière lui, pour le soutenir, une force vive, la *Société des agriculteurs du Nord* ; d'une collaboration commune, est sortie la loi de salut pour l'agriculture.

» Cette œuvre douanière, que nous avons commencée ensemble, doit être achevée. La situation est changée de terrain, et devenue plus facile, et on peut espérer une majorité résolue à prendre en mains les intérêts des agriculteurs ; la constitution du groupe *agricole est d'un bon* augure.

» On a cru que le groupe voulait entrer dans la majorité républicaine, pour la disloquer ; c'est une erreur.

» Des membres de la Droite sont venus parmi nous ; c'est la République qui a le profit ; la France aussi *en profitera.*

» On cherchait un terrain neutre, a continué M. Méline, pour étudier les grandes questions intéressant le pays ; le groupe agricole amènera l'apaisement des esprits, sans lesquels, croyez-en un vieux parlementaire, on ne peut rien faire de bon. »

Il parle ensuite du maïs, qui devient un danger pour notre agriculture. Après deux ans d'ajournement, la question est mûre, et il espère qu'on aura bientôt la satisfaction attendue depuis si longtemps.

Parlant des traités de commerce, il ajoute :

« Nous devons reconquérir notre liberté ; la prudence commande de garder une liberté absolue ; nous devons rester maîtres de nos tarifs de douanes, et chercher, dans ces tarifs, des ressources financières, ainsi que tant d'autres pays.

» L'industrie et l'agriculture se sont groupés ; nous sommes donc dans de meilleures conditions ; nous avons un esprit de sagesse et une pratique raisonnée.

» Nous demanderons, dans cette question, un arbitrage à la Société des agriculteurs du Nord, dont les membres sont fort au courant de la question.

» Il faut doter le pays d'un *régime économique*, qui soit un abri nécessaire à la sécurité du lendemain ; la France sera alors le pays le plus à même de résister à la tempête qui menace l'Europe.

» La France peut se suffire à elle-même, et alors elle sera riche, prospère, maîtresse de son travail ; ce sera la France libre et forte au-dedans, respectée au-dehors. »

M. Méline termine en buvant aux lauréats qui font l'honneur et l'espoir de ce beau département du Nord.

M. Telliez porte ensuite la santé du ministre de l'agriculture.

Il annonce que M. Tisserand, directeur de l'agriculture, *adresse à la Société une lettre, dont il est* donné lecture. M. Telliez boit enfin à la Compagnie du Nord, à la municipalité lilloise et à la presse.

M. Griollet répond d'abord au nom de la Compagnie du Nord et dit que celle-ci fera un nouveau tarif pour les betteraves, dans lequel sera réduit le prix de transport pour les grandes distances.

D'autres toasts sont encore portés, et on se sépare à 9 heures 1/2.

NOUVELLES DU JOUR

Un discours de M. Thévenet à Lyon

Lyon, 22 décembre. — Aujourd'hui, a eu lieu l'assemblée générale de la « Tutelaire », société de protection pour les écoles laïques.

L'assemblée était présidée par M. Thévenet ; *cinq cents* personnes environ étaient présentes.

Le comité central a offert ensuite un punch au ministre.

M. Thévenet a prononcé une allocution dans laquelle il a dit que la Chambre actuelle semble réaliser les vœux du pays, et qu'il souffle, en ce moment, un vent généreux d'union, de concorde et de ralliement.

» Aussi, vous voyez les progrès réalisés ; on ne s'occupe plus des différends des groupes politiques.

» La Chambre paraît surtout se préoccuper des projets avantageux pour le pays ; des affaires, rien que des affaires.

» Cette politique, c'est la vôtre ; l'heure est venue de la pratiquer.

» Oui, dans la nouvelle Chambre, les partisans de la République cherchent à s'unir, pour assurer la bonne marche du commerce et de l'industrie.

» Nous sommes au moment où la République ne peut que grandir et la France devenir glorieuse. »

Un prince devenu fou

Vienne, 22 décembre. — Le bruit court que le *prince Auguste de Saxe-Cobourg*, petit-fils de l'Empereur du Brésil, vient d'être atteint de folie et qu'il va être interné dans la maison de santé d'Eidelberg.

Incendie d'un théâtre

Madrid, 22 décembre. — Le théâtre du Liceo de Salamanca vient d'être incendié.

Huit personnes prises sous des décombres ont été grièvement blessées.

La façade de l'édifice est complètement détruite.

Les grèves de mineurs en Allemagne

Berlin, 22 décembre. — La direction royale des mines de Sarrebruck a fait afficher un avis portant que les mineurs qui, lundi, ne seront pas descendus dans les fosses, seront rayés des listes du personnel.

Une lettre de M. Constans aux préfets

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, 17 décembre 1889.

» Monsieur le préfet,

» Ainsi que vous le savez et comme le rappelle, d'ailleurs, la circulaire du 27 juin dernier, les préfets et leurs collaborateurs ne doivent quitter leur poste qu'après en avoir *demandé et reçu l'autorisation*. Les instructions ministérielles exigent, en outre, que le départ et le retour de tout fonctionnaire pourvu d'un congé régulier me soient notifiés exactement et sans aucun retard.

» Bien que ces deux règles, monsieur le préfet, aient une importance capitale au point de vue du bon ordre de l'administration, j'ai eu le regret de constater qu'elles sont quelquefois oubliées.

» Je tiens essentiellement à ce que MM. les préfets ne s'en écartent sous aucun prétexte, et je les prie de veiller d'une manière très sérieuse à ce qu'elles soient strictement observées par les fonctionnaires placés sous ses ordres.

» Vous voudrez bien ne pas perdre de vue les observations qui précèdent et m'accuser réception de la présente circulaire.

» Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le ministre de l'intérieur,

» CONSTANS. »

Lettre de M. le comte de Paris à M. de Witt fils

Monsieur le comte de Paris a adressé, à M. Cornélis Henri de Witt, la lettre suivante :

« Palais de Belem, 17 décembre 1889.

» Mon cher monsieur de Witt,

» En débarquant hier à Lisbonne, j'ai trouvé la triste dépêche qui m'annonçait la mort de votre excellent et admirable père.

» Ma première pensée a été de vous faire parvenir, par le télégraphe, l'assurance de ma profonde sympathie. Mais je ne pouvais, par cette voie, vous exprimer toute la douleur que me cause la perte de cet ami personnel et politique, si ferme, si fidèle, si éclairé et si sûr.

» La plume même ne peut rendre tout ce que me fait éprouver cette triste nouvelle quoiqu'elle fût malheureusement bien attendue. Je conserverai précieusement l'admirable *lettre d'adieux* que votre père vous a dictée pour moi, témoignage si touchant de l'élévation de ses sentiments, de la ferveur de sa foi politique et religieuse.

» *Ces belles paroles d'un ami prêt à paraître devant* Dieu, seront toujours pour moi un encouragement et un soutien au milieu des difficultés de la vie, de ses tristesses et de toutes les épreuves que le sentiment *des devoirs du chrétien* peut seul nous aider à surmonter.

» Vous et votre frère saurez soutenir dignement le bel héritage que vous laisse votre père : son souvenir sera un lien chaque jour plus étroit entre nous. Veuillez exprimer toute ma sympathie à votre oncle et me croire

» Votre bien affectionné,

» PHILIPPE, COMTE DE PARIS. »

Un nouvel évêque

Le *Journal Officiel* publie le décret suivant :

« Le Président de la République française,

» Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

» Décrète :

» Art. 1er. — M. Sonnois (Etienne-Marie-Alphonse), curé d'Auxonne, est nommé à l'évêché de Saint-Dié, vacant par le décès de M. de Briey.

» Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait à Paris, le 21 décembre 1889.

» CARNOT.

» Par le président de la République :

» Le garde des sceaux,
» ministre de la justice et des cultes,

» THÉVENET. »

La publication de ce décret indique qu'on a fini par avoir raison des résistances que M. l'abbé Sonnois opposait à sa nomination.

L'influenza

Paris, 22 décembre. — Depuis hier, dit le *Matin*, l'administration de l'Ecole polytechnique a accordé beaucoup de congés de convalescence.

La situation générale ne paraît pas avoir empiré. Malheureusement on a eu à déplorer la mort d'un élève de première année, M. G..., beau-fils de M. P., lieutenant de vaisseau, attaché au ministère de la marine.

M. G... a succombé hier, à onze heures du matin, à l'Ecole polytechnique ; il avait été pris de grippe dans la journée de dimanche, et, d'emblée, son état avait paru assez sérieux à sa mère pour qu'elle l'engageât à ne pas rentrer le soir à l'école.

Mais le malheureux jeune homme, très courageux, voulut quand même rentrer à l'heure réglementaire ; il ne se présenta même que deux jours après à la visite du médecin. Ce dernier reconnut aussitôt qu'il était en présence d'un cas grave, et fit entrer immédiatement G... à l'infirmerie.

La maladie continua à se développer avec tous les caractères d'une maladie infectieuse à marche foudroyante. Un médecin de la famille, appelé en consultation, ne put que confirmer les appréhensions que cet état inspirait.

Malgré les soins les plus assidus, M. G... a succombé.

D'après les médecins les plus compétents qui connaissent l'Ecole polytechnique, l'épidémie actuelle démontre d'une façon absolue la nécessité et l'urgence d'un agrandissement des locaux de cette école, laquelle ne répond plus aux exigences du casernement de cinq cents élèves.

Réunion socialiste de terrassiers et mineurs

Paris, 22 décembre. — Avec le concours de toutes les corporations, la chambre syndicale des terrassiers, puisatiers et mineurs du département de la Seine avait organisé hier une grande réunion à la Bourse du travail pour se prononcer sur l'utilité d'une grève générale.

L'assistance était des plus nombreuses.

La parole est donnée à M. Ferroul, député de l'Aude.

Après un éloge très net de M. de Mun, socialiste chrétien, et une vive critique des radicaux de gouvernement, M. Ferroul déclare que les travailleurs n'ont rien à attendre des pouvoirs publics.

Il ne croit pas que la grève générale soit possible, mais préconise le groupement pour la révolution.

M. Lachize, député du Rhône, parle dans le même sens.

Parlent ensuite : MM. des Forges, Brunet, partisans déterminés de la grève générale.

Les anarchistes Wiard et Thevenin vont plus loin et demandent, l'un qu'on jette en l'air « ministres, sénateurs, députés, généraux, évêques et toute la clique », et l'autre qu'on s'empare des coffres-forts et qu'on brûle les usines.

La réunion vote un ordre du jour proclamant l'utilité de la grève générale.

L'affaire Gouffé

Paris, 22 décembre. — M. Geron a continué hier ses démarches à Londres ; il s'est mis en rapport avec la *préfecture de police* de cette ville et avec le magistrat chargé d'exécuter la commission rogatoire.

Les empoisonnements d'Amiens

On écrit d'Amiens :

« Mardi dernier, à l'heure de leur déjeuner, des ouvriers d'usine achetèrent du pâté chez un charcutier. Une heure plus tard, ils étaient tous pris de violentes coliques. L'un de ces ouvriers, un jeune homme de dix-huit ans, souffrant horriblement, retourna chez ses parents et se coucha. Il mourut le lendemain, après avoir éprouvé des douleurs atroces.

» Le médecin des morts refusa un permis d'inhumer. La police et le parquet furent informés et le corps fut transporté à l'Hôtel-Dieu aux fins d'autopsie.

» Ce malheureux, qui est resté dans la maison de ses parents pendant cinquante-six heures, était horrible à voir. La face était tuméfiée et marbrée de taches noires, la gorge formait un bourrelet dépassant le menton et le ventre était très enflé. »

L'incident Anglo-Portugais en Afrique

Lisbonne, 22 décembre. — Le *Dia*, parlant de la note de lord Salisbury à M. Barros Gomès, dit qu'il semble que le cabinet de Londres se laisse guider principalement par des renseignements reçus des ennemis du major Serpa-Pinto dans le Shiré.

Le *Dia* ajoute qu'il est impossible que les choses se soient passées comme le prétend lord Salisbury.

On sait seulement à Lisbonne que le major Serpa-Pinto a repoussé une attaque des Makolos, afin d'ouvrir un chemin à l'expédition pacifique de l'ingénieur Castelloes.

La révolution au Brésil

New-York, 22 décembre. — Des dépêches de *Rio-de-Janeiro annoncent que les élections générales* au Brésil sont fixées au 15 septembre prochain.

La réunion de la Constituante aura lieu le 15 novembre suivant.

Un décret du gouvernement provisoire réglant ces questions vient de paraître.

Le décret ajoute que dom Pedro, les membres de sa famille, M. de Ouro Proto et son frère sont bannis du Brésil. M. Silvera Martins, membre du Sénat et gouverneur de Rio-Grande du Sud, est déporté.

Le décret annule l'allocation qui avait été faite à l'empereur de cinq millions de milreis et suspend la pension annuelle de dom Pedro.

Désordres au Brésil

Paris, 22 décembre. — On mande de Hambourg au *Figaro* que « des dépêches, de source absolument sûre, venant de Rio, annoncent que des désordres continus ont nécessité les élections les plus prompites.

» D'après les journaux anglais le steamer *Cyril*, parti de Para le 5 décembre, a apporté à New-York la nouvelle que le lendemain de la proclamation de la République brésilienne, les révolutionnaires de Para ont détruit les précieux tableaux du musée de peinture de cette ville, notamment les portraits des membres de la famille impériale, se donnant le plaisir puéril de décapiter ces derniers. »

La maladie du grand-duc Nicolas

Paris, 22 décembre. — On mande de Saint-Pétersbourg au *Gaulois* que l'état de santé du grand duc Nicolas s'est aggravé au point qu'une issue fatale est à redouter.

Acquittement des anarchistes suisses

Neufchâtel, 22 décembre. — Le jury a acquitté les anarchistes, après un incident d'audience très commenté par toute la presse suisse.

Le principal accusé Nicolet a lu pour sa défense une poésie anarchiste datée de 1871 et prêchant l'assassinat des souverains.

Nicolet déclare être le disciple de l'auteur de ces *vers, qui n'est autre que le procureur général* Stockmar, qui vient de requérir contre lui.

Cette révélation produit une longue sensation dans l'auditoire.

Le verdict d'acquittement est rendu à l'unanimité.

Les grèves de mineurs en Allemagne

Sarrebruck, 22 décembre. — Les principaux clients des mines de Sarrebruck viennent de recevoir la circulaire suivante :

« Nous avons le regret de devoir vous informer qu'une grande partie de nos mines s'est de nouveau mise en grève.

» Comme les grèves dégagent les mines de leur obligation de livrer, nous vous prévenons que pour les prochains temps, et jusqu'au retour du calme, nous ne vous promettons rien de sûr en fait d'expédition. »

La préoccupation est grande dans les industries qui sont tributaires des mines de la Sarre.

Le traité franco-italien

Rome, 22 décembre. — Les journaux approuvent vivement le vote de la Chambre sur l'abolition des tarifs différentiels, et espèrent que cette mesure concourra à améliorer les rapports des deux pays.

L'*Italie*, organe officieux, déclare néanmoins que ce serait une lourde faute de réduire le tarif général en présence des dispositions de la France.

Les crédits militaires en Italie

Rome, 22 décembre. — Il paraît de plus en plus certain que le ministre de la guerre demandera de nombreux crédits : 1° Pour augmenter la cavalerie ; 2° pour études et exécution du nouveau système de forteresses.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le timbre des récépissés. — On a distribué, samedi, à la Chambre, une proposition de loi de M. E. Moreau, tendant à remplacer le tarif gradué qui fait l'objet du projet du gouvernement, par un droit proportionnel établi sur les récépissés de petite vitesse et majorant le prix de transport d'un tant pour cent, plus ou moins élevé, suivant le chiffre des recettes porté au budget. Dans la pratique, dit M. Moreau, le chiffre porté au budget étant d'environ 20 millions et le montant des transports en petite vitesse s'élevant approximativement à 400 millions, on aurait pour le droit proportionnel à peu près 5 o/o.

La même proposition tend à rendre *facultative* pour les entrepreneurs de groupage l'obligation qui leur était imposée de remettre aux gares expéditrices un bordereau détaillé et certifié, écrit sur papier non timbré et faisant connaître le nom et l'adresse de chacun des destinataires.

Le concert de l'association des dames françaises. — C'est le 28 décembre qu'aura lieu ce concert, tant attendu, de l'*Association des dames françaises* (section de Roubaix).

Indépendamment du but très-généreux qui préside à cette fête de bienfaisance, puisqu'il s'agit de distribuer des secours aux militaires, en cas de guerre, et aux civils, en cas de calamité publiques, il faut encore dire que la société ne néglige rien pour donner à ce concert un attrait tout particulier.

C'est ainsi que nous entendrons Mmes Broisat, Persens et M. Prudhon du Théâtre Français, M. Soulacroix, l'excellent ténor de l'Opéra-Comique, Mlle Dantin, un premier prix de violon du Conservatoire de Paris, M. Gustave Meyer, le pianiste distingué et M. Watteuw, le désopilant brouiteux, sans compter la *Grande-Harmonie*, sous la direction de son éminent chef, M. Julien Koszul.

Disons encore que le concert étant organisé sous le patronage du *Cercle militaire*, tous les officiers du cercle se grouperont en tenue autour de M. le général en chef qui a promis d'honorer cette solennité de sa présence.

Ajoutons que le Ministère des beaux-arts a envoyé à l'*Association des dames françaises*, un vase magnifique de la manufacture de Sèvres, destiné à la tombola qui suivra le concert.

Une conférence anarchiste. — C'était le compagnon Lorillon (?) qui avait convoqué le public à une conférence organisée à l'*Estaminet de l'Enfté*, rue Archimède. Ce qu'il a dit, nos lecteurs s'en doutent. Les théories anarchistes n'ont pas changé. C'est toujours le désir d'écraser le patron pour que l'ouvrier produise pour lui-même.

Le compagnon Lorillon est un jeune homme de vingt-cinq ans, bordelais, appelé par les groupes anarchistes de Roubaix. Il parle en très mauvais français, mais avec beaucoup de chaleur et une *éloquence populaire à nulle autre pareille.*

Ce sont les théories du groupe communiste-anarchiste qu'il expose aux applaudissements de 150 personnes massées dans une salle de combats de coqs. La propriété ? Il faut la détruire. La Patrie ? Utopie inventée par les bourgeois. Tous les hommes doivent être frères dans une communauté d'idées et de travaux. L'hôtel de ville et ses conseillers ? La dynamite — remède universel — est là pour les faire disparaître. Le moyen de sortir de l'état de choses actuel ? Se grouper entre ouvriers d'une même catégorie, *enlever* (sic) les patrons, et organiser le travail de l'ouvrier par l'ouvrier.

L'orateur avait choisi comme sujet de sa conférence : *La violence est-elle nécessaire pour la transformation de la Société ?* Il est inutile de dire que le compagnon Lorillon résume affirmativement la question. Puisque la dynamite doit être mise en jeu, c'est que la douceur est probablement inutile.

D'après le conférencier, il viendra un temps où l'ouvrier ne travaillera plus que trois heures par jour et trouvera le moyen de réaliser la même somme de salaire.

Un interrupteur prétend que le compagnon Lorillon n'a pas songé aux infirmes de la société, et l'orateur entre alors dans une longue digression où il prétend qu'avec son système, il y aura des ouvriers qui produiront le travail des estropiés ou des malades.

Le compagnon Lorillon se livre ensuite à une charge à fond de train contre la famille « bourgeoise », et prétend que seul l'ouvrier pourra en avoir une, quand la vie de chaque jour lui sera assurée.

Quand nous dirons que le conférencier a fait l'apologie du mariage libre, et déclaré que l'homme doit s'unir comme l'oiseau (sic), nous n'étonnerons personne. La plus grande immoralité, dit-il, c'est le mariage, qui force l'homme et la femme à rester indissolublement unis, et qui engendre les plus grands malheurs. Le mariage est un marché dans toutes les classes de la société, c'est pourquoi il doit disparaître ! ! !

L'orateur annonce qu'une quête sera faite à la porte. Un spectateur dépose une obole dans l'aumonière d'un *compagnon en disant : Voici les* vingt sous d'un conservateur ! Il lui est répondu aussitôt : Bravo, le fait sera inséré dans le *canard !*

La séance a été levée à neuf heures sans ordre du jour, puisqu'aucun bureau n'avait été formé.

Fixation des alignements de la rue Lacordaire. — M. le Préfet du Nord vient de prendre un arrêté par lequel les alignements de la rue Lacordaire de la Ville de Roubaix, sont et demeurent fixés conformément aux lignes rouges du plan.

Il sera procédé, suivant les lois et réglements en vigueur, en tout ce qui pourrait concerner soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit les terrains à occuper par la voie publique ou les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession des terrains.

Le plan *des alignements de la rue Lacordaire sera* déposé pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Une femme trouvée morte, rue de Wasquehal. — Depuis environ trois ans, Marie Vanderaghem, femme Debaeste, souffrait d'une maladie de cœur.

Dimanche, vers onze heures, M. Debaeste quitta sa demeure rue de Wasquehal, maisons Leroux,

---

FLUILLETON DU 24 DÉCEMBRE 1889 — 2

DOUBLE-BLANC

PAR

FORTUNÉ DU BOISGOBEY

I

Là, il ne rencontrerait certainement personne de son monde et, en effet, il n'y trouva guère que des déguisés sans élégance, de ceux que l'administration du bal payait pour danser.

En 1870, on usait déjà de ce moyen d'entretenir la gaîté dans la salle.

Les deux Bretons prirent place à une table poisseuse et le seigneur de Scaër fit apporter un carafon d'eau-de-vie. Il comptait que l'alcool délierait la langue de son compatriote et il n'avait pas tort.

Le gars aux biques vida coup sur coup plusieurs petits verres et, quand il les eut absorbés, il n'attendit pas que son ancien maître l'interrogeât.

— Ah ! monsieur Hervé, soupira-t-il, c'est le bon Dieu qui m'a poussé à venir ici cette nuit.

— Le bon Dieu ?... Tu y crois encore malgré le métier que tu fais?

— Si j'y crois !... Oh ! oui... Vous me demandez ça, parce que vous *me voyez habillé en mardi-gras.* Ah ! notre maître, ce n'est pas pour m'amuser que je me suis mis ce *pouillement* sur le dos. Si vous saviez...

— Pour que je sache, il faut que tu me renseignes. Conte-moi tes affaires. Et d'abord, pourquoi as-tu quitté le pays ?

J'espère bien que ce n'est pas parce que tu as fait un mauvais coup.

— Non... je n'ai rien à craindre des